

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019**

**Département
Des ARDENNES**

**ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES**

**Conseillers de la Communauté
en exercice : 44**

EFFECTIF LEGAL : 44

**Certifié affiché à la porte de la
Maison de la Communauté
Le 18.12.2025
Convocation faite
Le 04.12.2025**

EXTRAIT

**du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse**

Séance du 10 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le mercredi dix décembre 2025 à dix heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2025, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

**Délibération
N°2025-12-248**

**Labellisation
en Sentier Touristique
d'Intérêt Communautaire
du sentier des Scailleux
à FUMAY**

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, M^{me} Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Mathieu SONNET, André ESCOBAR, Robert ITUCCI, Claude WALLENDORFF, M^{me} Jennifer PECHÉUX (jusqu'au point n°2025-12-243), M. Gérard DELATTE, M^{me} Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Antoine DI CARLO, Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Eric GOZZI (Représentant M. Patrice PRINCE), Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M^{me} Brigitte DUMON, MM. Gérald GIULIANI, Jacky DEVIN, Jean-Pol DEVRESSE, M^{me} Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : MM. Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA (pouvoir à M. Jean-Claude JACQUEMART), Pascal GILLAUX, M^{mes} Liliane PASSEFORT (pouvoir à M. Mathieu SONNET), Magali CAPLET (pouvoir à M. André ESCOBAR), M. Eric GUERINY, M^{mes} Angélique WAUTOT, Jennifer PECHÉUX (pouvoir à M. Dominique HAMAIDE à partir du point n°2025-12-244), Isabelle FABRE (pouvoir à M. Antoine DI CARLO), MM. Patrice PRINCE (Représenté par M. Eric GOZZI), Jean GUION (Pouvoir à M. Gérald GIULIANI), M^{mes} Evelyne LAHAYE (pouvoir à M^{me} Brigitte DUMON), Laure BARBE, Laetitia COMPAGNON, MM. Fabien BONFILS, M^{me} Sandrine BOURGEOIS (pouvoir à M. Jean-Pol DEVRESSE).

M. Jean-Claude JACQUEMART, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

Vu la demande de la ville de FUMAY du 25 janvier 2024 sollicitant le classement du sentier dit « Les Scailleteux » (ou Ardoisiers) en Sentier d'Intérêt Touristique Communautaire (STIC),

Considérant que le sentier des « Scailleteux », circuit de 4,5 km, se parcourt en 2 heures environ et permet d'embrasser une grande partie du patrimoine ardoisier de Fumay,

Considérant les deux aménagements à prévoir, outre la signalétique directionnelle, à savoir :

- Création et installation de 2 panneaux informatifs (estimation de la Ville de FUMAY : 3 000 €),
- Aménagement d'une plateforme du point de vue de la Roche de l'Uf (estimation Ville de FUMAY : 60 000 €),

Considérant que ce sentier remplit l'ensemble des critères prévalant au classement de Sentier d'Intérêt Touristique Communautaire (STIC),

Considérant que ce projet a été inscrit au budget primitif principal de la Communauté pour 2025,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Tourisme réunie le 13 septembre 2024,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **décide** de labelliser le sentier dit « Les Scailleteux » (ou Ardoisiers), et de l'ajouter à la liste des STIC,
- * **précise** que la Communauté prendra à sa charge, dans le cadre de la compétence tourisme, l'entretien et, le cas échéant, l'aménagement dudit sentier.

Pour extrait conforme

Le Président
Bernard DEKENS

